

2019 04 23 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés :

Léonce Biamouret,

Secrétaire de séance : M. Xavier Daran

La séance est ouverte à 21h15

1. *Délibération d'autorisation de signature d'un avenant pour la dématérialisation des documents budgétaires*

Il s'agit d'accepter de dématérialiser les échanges de documents budgétaires avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette dématérialisation.

2. *Facturation des demandes de certificats d'urbanisme d'information délivrés aux notaires*

A ce jour, les demandes des notaires sont renseignées gracieusement. Suite à la question du Sénateur Bonhomme qui a interrogé le Ministre de la cohésion des territoires, il n'est pas apparu incompatible d'appliquer une redevance sur ces demandes. La commune de Lias a décidé par délibération en novembre de facturer ces demandes. La Préfecture du Gers ne s'est pas opposée à cette délibération.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette facturation.

3. *Délibération en vue de participer à une procédure de mise en concurrence d'une convention pour la prévoyance avec le Centre de Gestion du Gers sans engagement de contracter.*

Il s'agit de participer à une mise en concurrence pour la prévoyance des agents mené par le Centre de Gestion du Gers. La participation de la commune à cette procédure n'engage pas à contracter.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette participation.

4. *Délibération en vue de l'adhésion de la commune de Mancieux au S.E.B.C.S.*

Dans la mesure où la commune de Mancieux souhaite participer au Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, les communes adhérentes doivent se prononcer.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande d'adhésion.

5. *Demande de l'A.M.F. pour une aide exceptionnelle pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.*

L'Association des Maires de France a sollicité toutes les communes en vue d'une aide exceptionnelle pour la reconstruction de Notre Dame de Paris

Le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse d'apporter une contribution de la commune.

Arrivée de Francis Dutech

6. *Convention sur une offre de concours pour le chemin rural de Saint-Pierre afin de permettre l'implantation d'un poulailler.*

Une demande de permis de construire pour la construction d'un poulailler de poules pondeuses a été déposée sur la commune. Au regard des affectations du futur bâtiment, pour que le permis de construire soit accordé, il est nécessaire que le chemin rural qui le dessert permette le passage de camions pour la construction du bâtiment, l'entrée et la sortie des poules, l'approvisionnement des animaux et la sortie des œufs.

Le chemin rural appartient au domaine privé de la commune de Noilhan. La décision de le viabiliser lui revient. Les chemins ruraux ne sont pas d'intérêt communautaire, ils ne relèvent pas de la compétence de la communauté de communes du Savès. L'entretien est donc à la charge de la commune.

Une participation du pétitionnaire par convention avec la commune est possible. Dans ce cas, le pétitionnaire s'engagerait à prendre à sa charge :

- le bornage sur la longueur de chemin nécessaire,
- les travaux de terrassement,
- la calibration de la voirie,
- l'entretien de ladite partie de chemin.

S'agissant de répondre à la question « M. Le Maire est-il autorisé d'établir une convention pour la viabilisation et l'entretien du chemin rural de Saint-Pierre avec le pétitionnaire demandant le permis de construire un poulailler ? », un des membres du Conseil Municipal demande le vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal avec 7 voix pour, 1 contre et 2 blancs, valide l'autorisation de conventionner avec le pétitionnaire.

Informations et questions diverses :

- 1) Faisant suite aux travaux en cours, le cabinet de kinésithérapie ouvrira le 6 mai.
- 2) Un Conseil Municipal sera consacré à l'analyse financière des comptes de la commune réalisée par Madame Alabro de la trésorerie de L'Isle-Jourdain.
- 3) La Fondation CNP Assurances propose le co-financement pour l'installation de défibrillateurs supplémentaires. Le Conseil Municipal se positionne relativement à une demande de deux appareils.
- 4) L'association "1,2,3 soleil" réfléchit à un projet 2019 d'organisation d'un rassemblement du réseau du Gers des assistantes maternelles et de crèches.
- 5) Le nouvel appel à projet du Conseil Départemental concernant le budget participatif a été lancé.